

Renseignement sur contrat de Mariage

Par manu_v4, le 10/06/2015 à 10:49

j'ai divorcé en 2005, de mon mariage j'ai eu 2 enfants (qui sont maintenant adultes).

je compte me remarier ma nouvelle compagne(ça fait déjà 10ans que l'on est ensemble) ne possède aucun bien elle veut que je la protège au cas ou je décéderai avant elle.

je possède une maison d'environ 650000.00euro + un appartement 150000.00euro.

il est bien entendu que je ne veut pas déshériter mes enfants je souhaiterais juste trouver une solution pour quelle est une part de l'héritage sur notre contrat de mariage est il possible d'exprimer cela en %, et quelle est le coût d'un contrat de mariage ??

Par domat, le 10/06/2015 à 10:54

bjr,

cela dépend du type de protection que veut votre compagne.

si elle veut simplement pouvoir rester dans votre maison, en tant que conjointe (épouse, elle peut demander à votre succession, un droit d'usage sur cette maison qui sert de logement familial.

vous pouvez une fois marié faire une donation au dernier vivant de l'usufruit de l'universalité de vos biens meubles et immeubles.

voyez un notaire, qui saura vous conseiller en fonction de vos situations respectives.

cdt

Par manu_v4, le 10/06/2015 à 11:09

Bjr, merci de votre réponse, en faite on part du principe ou dans le cas les biens seraient revendu car la maison serait bien sure trop grande et surtout trop de charges ensuite l'appartement est loin de chez nous il est actuellement loué.